

Réunion du 8 novembre 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 76  
Nombre de votants : 90

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU (suppléante de M. Marc PEREZ), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU,

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Corinne LAMARQUE (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), José FLORES (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Mathias DUCAMIN (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Patrick WARRYN, Marie-Christine LUPIET, Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Lucien PRAT), Jean-Pierre FAYET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Françoise RAMANANTSOA (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE (pouvoir à M. Lindsey DEARY), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Marc PEREZ, Francis GRINET (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 2 : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CREMATORIUM LACQ-ORTHEZ**

**Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a confié le financement, la conception, la construction et l'exploitation (entretien et maintenance de l'établissement et des installations techniques) d'un crématorium sur la commune de Labastide-Monréjeau à la société COMPAGNIE FUNÉRAIRE DU BÉARN (CFB) par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public. Ce contrat a débuté le 28 décembre 2017 pour une durée de 27 ans.

Le budget d'investissement était de 2 111 000 € pour la construction du bâtiment ainsi que pour les divers aménagements.

Après quelques années de fonctionnement, il s'avère que le parking est trop petit pour accueillir les véhicules des usagers. Par conséquent, il est fréquent de voir des véhicules stationnés le long de la route, ce qui gêne considérablement la bonne circulation dans la zone car il n'est pas prévu de places de stationnement le long des voies. Ainsi, le délégant et son délégataire conviennent qu'il est nécessaire de limiter les impacts sur la circulation autour du crématorium pour maintenir une bonne sécurité routière des usagers de la zone. Le Délégataire souhaite donc entreprendre des travaux pour augmenter le nombre de places de stationnement dédiées au crématorium Lacq-Orthez et permettre ainsi un meilleur accueil des familles.

Pour ce faire, le délégataire souhaite disposer du lot 3F, situé, zone Eurolacq 2, sur la commune de Labastide-Monréjeau et d'une superficie de 1 322 m<sup>2</sup> appartenant au délégant et contigu au crématorium.

L'avenant n° 1 actant la mise à disposition du terrain par le délégant et la réalisation du parking par le délégataire est passé en application des articles L.3135-1 et R.3135-2 du Code de la commande publique, constituant une modification non substantielle, sans incidence financière sur le contrat initial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 1 au contrat de concession du crématorium Lacq-Orthez, portant sur la mise à disposition du lot 3F zone Eurolacq 2 et la réalisation des travaux d'agrandissement du parking du Crématorium par le Délégataire, projet annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Patrice LAURENT**

